

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 29 janvier 2016 à 20 heures 30**

Présents : Christian BREC, Thierry BARBIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Sophie Brigitte SCHAFFER-BONFIGLIO, Pierre CUEVAS, Bernard MARGOT, Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART, Franck LEROY, Jean-Michel LE FOLL, Christian WODRINSKI et Pierre GABILLAUD.

Absents : Isabelle TEINTURIER (ayant donné pouvoir à Jean-François MERCIER), Michèle GALLEGRO (ayant donné pouvoir à Patrick ISAMBERT).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

Avant de traiter l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour délibérer sur le plan de financement de l'aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré. Le Conseil municipal décide **à l'unanimité**, de traiter ce point en fin de conseil.

Ordre du jour :

- Aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré : choix du cabinet d'études,
- Travaux eau et assainissement route de la Ganne : lancement de l'appel d'offres,
- Aménagement d'un club house : vote du plan de financement,
- Personnel communal : contrats de travail,
- Location de la parcelle A 298 située sur la commune de La Châtre l'Anglin.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2015 :

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2015 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

Aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré : choix du cabinet d'études :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 11 décembre 2015, le Conseil municipal, dans le cadre du projet d'aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré, le Conseil municipal l'a autorisé à signer le marché.

Le Maire expose au Conseil municipal les trois propositions reçues pour la maîtrise d'œuvre : l'E.U.R.L. Brigitte Barbier, domiciliée 19 rue d'Angleterre à Orléans (45000), l'atelier Passages, domicilié 34 bis boulevard du Général Chanzy à Bourges (18000) et l'agence GILSON, domiciliée 2 rue des Côtes à Chartres (28000).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de retenir la proposition de l'E.U.R.L. Brigitte BARBIER et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Travaux eau et assainissement route de la Ganne : lancement de l'appel d'offres :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil municipal avait choisi le cabinet d'études DB comme maître d'œuvre du projet de travaux eau et assainissement route de la Ganne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire, **à l'unanimité**, à lancer l'appel d'offres et à signer tous documents relatifs à cette affaire concernant ces travaux qui se décomposent en deux lots :

- le lot 1 - canalisations, pour la somme de 235 150 € HT, avec une partie optionnelle de 15 650 € HT,
- le lot 2 - contrôles, pour la somme de 3 900 € HT.

Aménagement d'un club house : vote du plan de financement :

Dans le cadre de l'aménagement d'un club house, le Maire demande au Conseil municipal de voter le plan de financement suivant et de l'autoriser à demander les subventions correspondantes.

Dépenses :

Travaux :	127 945,97 € HT
Architecte :	11 215,00 € HT
Etude de sol :	2 000,00 € HT
Etude thermique :	750,00 € HT

Coût total de l'opération : 141 910,97 € HT

Financement :

Subvention district de l'Indre :	40 000,00 €
Subvention au titre de la D.E.T.R. : (40 % du coût total HT, à demander)	56 764,39 €
Subvention au titre de la réserve parlementaire : (à demander)	10 000,00 €
Fonds propres (commune) :	35 146,58 €

Total : 141 910,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à demander les subventions inscrites au plan de financement.

Personnel communal : contrats de travail :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les contrats de travail de deux agents techniques sont à renouveler. Concernant le premier cas, afin de remplacer un agent mis en retraite pour incapacité de travail, il est proposé la mise en stage pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2016.

Concernant le second cas, il est proposé la mise en stage pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2016, un contrat de travail de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2016 à raison de 17 heures 30 hebdomadaires ou la fin du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, la mise en stage du premier agent concerné pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **par 10 voix pour**, la signature d'un contrat de travail de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2016 au second agent concerné, **par 3 voix pour**, la mise en stage et **2 abstentions**. La signature d'un contrat de travail à durée déterminée est retenue.

Location de la parcelle A 298 située sur la commune de La Châtre l'Anglin :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 18 septembre 2015, le Conseil municipal avait accepté la proposition de Madame Isabelle GAUTIER, domiciliée à Mainclef, commune de Parnac (Indre), de lui louer la parcelle de terrain cadastrée A 298, située à Outre l'Etang, sur la commune de La Châtre l'Anglin (Indre), suite au décès de Monsieur Jean CANOT.

Entre temps, le fils de Madame GAUTIER, Jérémy, ayant obtenu un numéro d'exploitation, Madame GAUTIER demande à ce que cette parcelle soit louée directement à son fils.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de louer cette parcelle de terrain à Monsieur Jérémy GAUTIER pour un montant annuel de 176,36 € et autorise le Maire à signer un bail rural devant notaire. Les frais notariés seront à la charge du locataire.

Aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré : vote du plan de financement :

Concernant l'aménagement paysager du centre de Saint-Benoît-du-Sault et des terrasses du prieuré, le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant et demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil régional au titre du Contrat régional de Pays.

Dépenses :

Etude de restructuration paysagère (EURL Brigitte BARBIER)	30 690 € HT
---	-------------

Coût total de l'opération	30 690 € HT
---------------------------	--------------------

Recettes :

Subvention Conseil Régional (80 %) :	24 500 €
--------------------------------------	----------

Fonds propres (commune) :	<u>6 190 €</u>
---------------------------	----------------

Total :	30 690 €
---------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de voter le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil régional au titre du Contrat régional de Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.